



***Vous avez
besoin d'un
diagnostic
immobilier
pour votre
habitation***

Le PACT Seine et Marne réalise des états des lieux et diagnostics techniques dans le cadre des ventes de logements.

Domobilan®, assainissement collectif, assainissement non collectif, Diagnostic de performance énergétique (DPE).

***Vous
recherchez
des solutions
techniques
financières,
adaptées à
vos besoins***

Un conseiller technique du PACT vous aidera à mettre au point votre projet de travaux.

Il recherchera des financements (subventions, primes, prêts à taux réduit) adaptés à votre situation auprès de ses partenaires : Etat, Conseil Général, CADAL, Caisse d'Allocations Familiales, Caisses de Retraites, CIL 77, ...

***Le PACT de
Seine et Marne***

C'est une association Loi 1901 dont le but est d'aider au montage et à l'aboutissement des projets d'amélioration de l'habitat sur les plans techniques, administratifs et financiers.



Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h à 16h
Mercredi de 9h00 à 12h00

**Contactez l'accueil
au 01 64 09 12 72**



Lettre de commande pour la réalisation d'un **Etat des lieux-Domobilan**

Le Domobilan est établi conformément à l'article du R.331-69 du code de la construction et de l'habitation, et a pour objet la vérification de la conformité du logement aux normes de surface et d'habitabilité en vue de l'obtention de prêts bonifiés.

PRET CONVENTIONNE (PAS) :

PRET 1 % :

PRET 0 % :

Etablissement prêteur concerné (Nom et adresse) :

Je soussigné(e)

Mme Mlle M.....
 Demeurant.....
 Commune..... Code postal.....
 Tél. bureau.....Tél. domicile.....Tél. portable

Confie au Pact la mission de réalisation d'un Domobilan pour un logement situé :

Adresse de l'immeuble concerné par le prêt.....
 Commune..... Code postal.....
 Bâtiment.....Etage.....Escalier.....Porte.....

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter pour la visite.....

accepte le règlement des frais de mission à la signature de la présente lettre de commande s'élevant à

Appartement <input type="checkbox"/> 150 €uros TTC <small>(125,42€ HT - TVA à 19,60 % : 24,58 €)</small>	Maison individuelle <input type="checkbox"/> 190 €uros TTC <small>(158,86 € HT - TVA à 19,60 % : 31,14 €)</small>
--	---

et qui consiste en l'établissement d'un Etat des lieux en vue de l'attribution d'un prêt (Décret n° 2005-69 du 31 janvier 2005 et art R.331-69 du code de la construction et de l'habitation).

et certifie l'exactitude des renseignements ci-après, liés à la composition de la famille et à la transaction :

- Situation de famille : Marié(e) Célibataire Concubin(e) Veuf(ve)
- Date de naissance : de monsieur : madame :mademoiselle.....
- Personnes à charge : nombre d'enfants : Autres personnes :
- Coût d'acquisition hors frais de notaire :

Assurance de l'Association

En application de l'article R.318-3 du Décret n° 2005-69 du 31 janvier 2005, le PACT Seine et Marne agit en tant que professionnel indépendant de la transaction et est titulaire d'une assurance professionnelle (Contrat n°174 198 4904 – AXA FRANCE).

Signature(s) du ou (des) demandeur(s)

Fait à le *Précédée(s) de la mention "lu et approuvé"*